



INFORMATIONS

Le lieutenant de sapeur-pompier professionnel est recruté sur concours, organisé par le ministère de l'Intérieur. Travaillant en caserne, le lieutenant de sapeur-pompier professionnel doit être disponible 24 heures sur 24 afin de pouvoir répondre aux appels. Il peut être appelé à tout moment pour une mission et intervenir aussi bien sur des incendies que sur des risques de toute nature (chimiques, radioactifs...).

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer des gardes
- Encadrer les opérations
- Gérer les centres de secours
- Prévenir les risques

QUALITÉS REQUISES

Être pédagogue, réactif, avoir de bons réflexes, le sens du contact, être en bonne condition physique et psychologique

SALAIRE

Le salaire mensuel brut du lieutenant de sapeur-pompier professionnel en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il faut passer le **concours suivant, de catégorie B**, accessible après l'obtention d'un diplôme universitaire de niveau 2 (bac+3 : licence ou diplôme équivalent). Attention, il faut mesurer au minimum 1 m 60.

Les épreuves

PRÉ-ADMISSIBILITÉ

Épreuves physiques : 50 mètres nage libre, endurance (cardio-respiratoire, musculaire abdominale, musculaire des membres supérieurs), souplesse, vitesse et coordination

ADMISSIBILITÉ

1. **Note de synthèse**, 3h (coef. 2)
2. **Épreuve de culture générale** : QCM, 2h (coef. 2)
3. **Questionnaire à réponses ouvertes** concernant : le droit public, des questions européennes, les finances publiques, la sécurité civile, des connaissances scientifiques et techniques sur la gestion des risques et de l'environnement, 2h (coef. 2)

ADMISSION

1. **Oral devant un jury**, 25 mn (coef. 4)
2. **Épreuve de langue vivante**